



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS : « CONNECTED: THE GAME », utilise Internet de façon responsable et gère les nouvelles technologies

I. Objet du règlement.

1. La Fundación de Ayuda contra la Drogadicción (Fondation espagnole d'aide contre la toxicomanie, ci-après « FAD ») organise, en collaboration avec Google, et avec le soutien de Twitter, le jeu-concours « **CONNECTED: THE GAME** », destinés aux jeunes résidents de l'Union Européenne, âgés de 13 à 16 ans au moment de la date d'inscription au jeu (les participants de moins de 14 devront être munis d'une autorisation parentale).
2. Le présent règlement a pour objet de définir le mode de participation au jeu-concours mentionné, le mode de convocation et l'attribution des prix.

II. Participants.

1. Le jeu concours est ouvert à tous les jeunes âgés de 13 à 16 ans et résidant dans l'Union Européenne (les participants de moins de 14 devront être munis d'une autorisation parentale). Le respect de cette condition est indispensable. Les participants n'ayant pas démontré avoir l'âge requis au moment de la date d'inscription au jeu, dans le cas où ils seraient déclarés vainqueurs, ne pourront recevoir aucun des prix détaillées à l'article cinq.
2. L'inscription au jeu-concours doit être réalisée individuellement.
3. Les utilisateurs peuvent faire parvenir leurs questions ou leurs doutes à travers l'encart « contact » (contact@connectedthegame.eu). Au cours du jeu, cet encart est affiché en permanence en pied de page. Ces doutes ou questions pourront être formulés dans les langues suivantes : anglais, allemand, français, espagnol et italien. Les réponses seront rédigées dans les mêmes langues.

III. Objectif du jeu-concours.

Le principal objectif du jeu-concours est de sensibiliser les jeunes à propos de l'utilisation responsable des Technologies de l'information et de la communication (TICS) et d'Internet.

1. Le jeu-concours consiste à surmonter les épreuves de connaissance sur une **utilisation appropriée, responsable, constructive et positive** des nouvelles technologies et d'Internet.
2. Chaque participant devra résoudre 4 épreuves évaluées automatiquement par le système en fonction des réponses et du temps employée pour répondre.
3. Les concurrents pourront accéder au jeu du **1^{er} avril au 15-mai 1 juillet 2016**, tous deux inclus. Chaque joueur pourra jouer une partie par jour, en n'excédant pas un total de dix parties autorisées pendant la période de participation au concours.
4. Chaque joueur participera dans son cadre territorial (pays). Un classement et un gagnant par pays seront établis.
5. Le vainqueur de chaque pays sera le joueur qui terminera à la première place de son classement.
6. On considère qu'un participant a terminé le jeu et, par conséquent, qu'il peut opter aux prix, une fois qu'il a réalisé les 4 épreuves au moins une fois, a obtenu un score pour chacune d'entre elles et a complété le questionnaire d'évaluation.
7. Pour les aider à surmonter les épreuves faisant l'objet du **jeu-concours**, les joueurs auront à leur disposition des fiches d'informations accessibles sur le site Internet (encart « Tu seras content(e) »).



de savoir »), mais aussi des instructions qu'ils pourront consulter avant de commencer chaque épreuve.

IV. Inscription des participants.

Pour participer au jeu-concours, l'inscription doit être réalisée sur le **site Internet** www.connectedthegame.eu, auquel on peut également accéder à travers le site de la FAD (www.fad.es) et les pages officielles de la FAD sur les réseaux sociaux, en suivant les étapes indiquées ci-dessous :

1. Les joueurs devront s'inscrire directement sur le **site Internet** www.connectedthegame.eu.
2. La période d'inscription s'étend du **1^{er} avril au 15 mai 1 juillet 2016**, tous deux inclus.
3. Lors de l'inscription, les concurrents devront fournir les données d'identification indiquées ci-dessous :
 - prénom(s)
 - nom(s)
 - sexe
 - courrier électronique
 - téléphone
 - pays
 - nom d'utilisateur
 - mot de passe
 - confirmation de leur âge, qui doit être compris entre 13 et 16 (tous deux inclus au jour de l'inscription). Les participants de moins de 14 ans devront être munis d'une autorisation parentale.

Les utilisateurs sont tenus de fournir des informations authentiques et légitimes et, dans le cas où elle est requise, de présenter la documentation nécessaire pour confirmer ces informations.

La non acceptation d'une quelconque condition du présent règlement de la part d'un participant supposera la perte du droit à recevoir tout prix qui pourrait découler de sa participation.

Les noms d'utilisateur ou les mots de passe ne peuvent contenir de mots grossiers, d'insultes ou de termes injurieux. Leur utilisation entraînera l'expulsion immédiate du concours. Pour le nom d'utilisateur, il est recommandé d'éviter d'employer des données qui pourraient permettre d'identifier le participant, dans le but de préserver sa confidentialité au cours du jeu-concours.

Pour opter aux prix, le joueur doit **obligatoirement être âgé entre 13 et 16 ans au moment de l'inscription et résider dans l'un des pays membres de l'Union Européenne.**

Ne pourront participer au jeu-concours les personnes ayant collaboré à son organisation, ainsi que les employés des instances organisatrices du concours et les membres de leur famille au premier degré.

Conformément à la Loi organique 15/99 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel, la FAD informe les utilisateurs que les données à caractère personnel



fournies dans le formulaire d'inscription seront intégrées dans un fichier appartenant à la FAD et qu'elles seront traitées exclusivement afin de gérer leur participation au concours pour lequel elles ont été recueillies.

Pour exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'annulation ou d'opposition de leurs données, ils devront en faire la demande par écrit et l'envoyer à la FAD à l'adresse postale suivante :

FAD
Avenida de Burgos, 1
C.P. 28036 - Madrid
(Espagne)

4. Tous les participants devront déclarer expressément qu'ils connaissent et acceptent le règlement qui régit ce jeu-concours et l'avertissement concernant la collecte des données.
5. Les données personnelles recueillies seront intégrées et traitées dans le fichier « **CONNECTED: THE GAME** », dont l'objectif est de gérer la participation au concours, pour lequel elles ont été recueillies.
6. Lorsqu'un participant y accède pour la première fois, il doit fournir correctement toutes les données demandées lors de l'inscription ; après cette procédure, il recevra un courrier électronique pour confirmer que l'inscription a été réalisée correctement. Ultérieurement, le joueur pourra accéder directement au jeu en saisissant son nom d'utilisateur et son mot de passe.
7. Les participants seront affichés dans le classement avec leur nom d'utilisateur, dans le but de préserver leur identité pendant toute la durée du concours.

V. Prix.

Pourront opter aux prix du jeu-concours tous les jeunes âgés de 13 à 16 ans qui résident dans l'Union Européenne et satisfont à l'ensemble des exigences détaillées ci-dessous :

- Avoir réalisé l'inscription dans les temps et les formes exigés à l'**article QUATRE**.
- Avoir réalisé les 4 épreuves.
- Avoir rempli le questionnaire d'évaluation.

1. Fonctionnement de la distribution et description des prix :

La période du jeu-concours **s'étendra du 1^{er} avril au 15-mai 1 juillet 2016**. Une fois cette durée écoulée, le premier du classement de chaque pays participant obtiendra un prix.

Un même joueur peut jouer une partie par jour sans dépasser dix parties au total, mais ne peut opter à plus d'un prix.

Chaque joueur participera dans son cadre territorial (pays). Un classement et un gagnant unique par pays seront établis.



Le vainqueur de chaque pays sera le joueur qui terminera à la première place de son classement.

Chaque gagnant recevra un prix technologique et **s'engage** à assister à la remise des prix du jeu-concours « **CONNECTED: THE GAME** », qui aura lieu au Parlement européen (Bruxelles), lors d'un événement qui se déroulera en **Septembre 2016**.

Lors de la cérémonie, la FAD pourra réaliser des photographies des gagnants. En participant, le joueur et, dans les cas où cela est nécessaire, son père, sa mère ou son tuteur légal, autorisent que leur nom complet et les photographies mentionnées puissent être diffusés publiquement.

La liste des lauréats sera publiée sur le site Internet du jeu-concours et sur celui de la FAD. Par ailleurs, les lauréats seront informés par le courrier électronique et/ou le téléphone fournis dans le formulaire d'inscription.

Dans le cas où il serait impossible de contacter l'un des lauréats, où ceux-ci ne répondraient pas dans un délai de 72 heures à compter de la publication des résultats, où l'on confirmerait que les données fournies par l'un d'eux ne sont pas authentiques, le prix passera au deuxième du classement et ainsi de suite si les mêmes circonstances étaient vérifiées.

Tout comportement anormal de la part d'un participant pourra être sanctionné avec l'expulsion immédiate du concours.

2. Classement et attribution des prix en cas d'égalité des scores :

- a. Lorsque le joueur termine le jeu, il entre automatiquement dans le classement. Le classement est basé sur le score obtenu après avoir additionné les 4 épreuves. Chaque joueur peut rejouer pour tenter d'améliorer son score **au maximum une partie par jour et en n'excédant pas un total de dix parties autorisées pendant la période de participation au concours**.
- b. Classement en cas d'égalité des scores : les critères d'évaluation pour départager seront les suivants :

b.1.Plus petit nombre de parties avec lesquelles le joueur a obtenu son meilleur score. (Exemple : si le joueur X a obtenu son meilleur score lors de sa troisième partie et le joueur Y lors de sa cinquième, c'est le joueur X qui est récompensé).

Si en suivant ce premier critère, les joueurs ayant obtenu leur meilleur score l'ont fait en jouant le même nombre de parties, un deuxième critère sera appliqué.

b.2. Durée nécessaire pour obtenir le meilleur score. (Exemple : Si le joueur X, avec 100 points, a obtenu son meilleur score deux jours après son inscription et le joueur Y, avec 100 points, a obtenu son meilleur score 3 heures après son inscription, c'est le joueur Y qui est récompensé).



VI. Critères d'évaluation.

Le jeu-concours comprend 4 épreuves et 4 épreuves bonus qui peuvent être réalisées après avoir terminé les 4 premières :

- L'évaluation des 4 épreuves sera établie automatiquement par le système lui-même, à partir de la **durée employée** pour résoudre correctement chacune d'elles.
- La réalisation des 4 épreuves bonus n'est pas obligatoire pour participer au jeu-concours mais elles permettent d'obtenir des points supplémentaires si le participant y répond correctement.

Seuls les scores des joueurs ayant réussi à terminer le jeu au moins une fois apparaissent dans le classement. Les scores des joueurs qui ne finissent pas le parcours NE seront PAS enregistrés dans le classement.

Dans le jeu-concours, le score maximum total qu'un joueur peut obtenir est de **5000 points**. Le système de points pour chacune des épreuves est le suivant :

Épreuve 1. Propriété intellectuelle : score maximum 1000 points

*Si le joueur réalise l'épreuve de bonus correctement : 250 points

Épreuve 2. Confidentialité et sécurité : score maximum 1000 points

*Si le joueur réalise l'épreuve de bonus correctement : 250 points

Épreuve 3. Relations sociales : score maximum 1000 points

*Si le joueur réalise l'épreuve de bonus correctement : 250 points

Épreuve 4. Utilisations appropriées d'Internet et authenticité des sources : score maximum 1000 points

*Si le joueur réalise l'épreuve de bonus correctement : 250 points

Questionnaire d'évaluation

*Le jeu-concours comprend un questionnaire d'évaluation finale à remplir obligatoirement après avoir réalisé les 4 épreuves du jeu-concours. Ce questionnaire sera utilisé par la FAD uniquement afin d'évaluer de façon plus rigoureuse le respect des objectifs fixés au préalable.

VII. Publicité

La Loi organique 15/1999 sur la protection des données à caractère personnel sera appliquée dans tous les cas. En ce sens, conformément à cette loi, nous informons les participants sur le fait que le responsable du traitement des données découlant de la gestion de la participation au concours sera la Fundación de Ayuda contra la Drogadicción (Fondation d'aide contre la toxicomanie), et que ce traitement aura pour but l'organisation, diffusion et communication nécessaires pour la bonne gestion du concours mentionné.

Nous les informons également sur le fait que les données traitées ne seront cédées par la FAD à aucune autre institution, sauf celles qui sont légalement prévues, sans l'autorisation préalable des utilisateurs.



En acceptant le règlement du concours, les participants et, le cas échéant, les finalistes ou les vainqueurs, ainsi que, dans les cas où cela est nécessaire, leur père, mère ou tuteur légal, autorisent expressément la FAD à utiliser leur nom et leur image dans les actions de promotion publique ou de communication réalisées dans le cadre de la gestion du concours, sur Internet ou à travers tout autre moyen de communication. Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

FAD
Avenida de Burgos, 1
C.P. 28036 - Madrid
(Espagne)

VIII. Information

Pour en savoir plus sur le jeu-concours, vous pouvez vous adresser à l'adresse e-mail contact@connectedthegame.eu. Ces doutes ou questions pourront être formulés dans les langues suivantes : anglais, allemand, français, espagnol et italien. Les réponses seront rédigées dans les mêmes langues.

IX. Exceptions et limitations

- a. La FAD a la responsabilité de gérer le concours et d'adopter les décisions le concernant. Par ailleurs, la FAD se réserve le droit de modifier les délais de participation et de remise des prix, ainsi que tout autre article du règlement du concours, à condition qu'elle considère que des circonstances rendent nécessaires ces modifications.
- b. La FAD se réserve également le droit d'interrompre temporairement ou de suspendre définitivement le déroulement du jeu-concours pour des raisons justifiées dont la FAD est le seul juge, sans que cette décision puisse engager une quelconque responsabilité pour les institutions qui collaborent au concours.
- c. La FAD et les entreprises intervenant dans la réalisation et/ou la promotion de ce jeu-concours déclinent toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement des réseaux de communication électroniques qui en empêchent le déroulement normal pour des raisons indépendantes de leur volonté, dues en particulier à des actes de mauvaise foi.
- d. La FAD se réserve le droit d'effectuer des changements pour le bon déroulement du jeu-concours lorsqu'il existe un motif valable ou un cas de force majeure qui empêche de le mener à bien tel que l'indique le présent règlement. En cas d'erreur, de malentendu ou de litige lié au fonctionnement d'une partie quelconque du concours, la décision prise par la FAD sera concluante et définitive, le participant devant s'engager à l'observer dans sa totalité.

X. Acceptation du règlement légal

La participation au jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement, dont le respect est une exigence indispensable, mais aussi l'acceptation des décisions interprétatives de la FAD concernant ce règlement. On considère que le participant a accepté le règlement lorsqu'il s'inscrit au concours.



Le présent règlement est régi par la législation espagnole, qui devra par ailleurs être appliquée dans les cas qui n'y sont pas inclus en matière d'interprétation, de validité et d'exécution. Les parties renoncent expressément à la juridiction qui pourrait leur correspondre et se soumettent expressément aux tribunaux de la ville de Madrid pour résoudre toute controverse qui pourrait survenir concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions contractuelles.

La loi espagnole est celle qui s'applique à la présente compétition et, en cas de divergence entre les joueurs et l'interprétation par la FAD du présent règlement légal, les tribunaux de la ville de Madrid sont seuls compétents pour trancher les litiges qui pourraient apparaître, sans préjudice de la juridiction qui pourrait correspondre selon la réglementation applicable.